

L'ASCEE 68 a le plaisir de vous proposer



## une Conférence et un Atelier d'écriture avec Julien OSTER

**Le samedi 23 mars 2024 de 10h à 16h30**  
retrouvons nous à la Maison des Associations (Bât. C – Salle 8),  
route d'Ingersheim à COLMAR.

### Cet atelier se décompose en deux temps :

- le matin : avec une conférence pour faire connaissance avec Julien, découvrir ce qui l'anime en tant qu'auteur ainsi que ses ouvrages dont son dernier roman « Sabotage à Cédolles » et une séance dédicace si l'un ou l'autre de ses ouvrages vous intéresse ;
- l'après-midi : il guidera, ceux qui le souhaitent, pour une expérience d'écriture autour de la littérature policière ; 3 séquences d'environ 30 minutes et une restitution (sur la base du volontariat) organiseront l'atelier.

Vous avez la possibilité de participer à la **journée entière** ou à **l'un des ateliers proposés**.

⇒ **Nous vous proposons de prendre le repas de midi ensemble dans un restaurant.**

L'inscription à cet atelier est de 5€ pour les **membres ACTIFS et EXTÉRIEURS**, de 8€ pour les **membres OCCASIONNELS** (dont 3€ de carte journalière).

## Déroulement de la journée

<b>9h30</b>	<i>accueil autour d'un café</i>
<b>10h</b>	<i>conférence (présentation de l'auteur, de ses livres et de son dernier roman)</i>
<b>11h30</b>	<i>séance dédicace</i>
<b>12h</b>	<i>repas pris en commun</i>
<b>13h45</b>	<i>atelier d'écriture : échauffement : rédaction d'un cadavre exquis</i>
	<i>séquence 1 : les personnages</i>
	<i>séquence 2 : le décor</i>
	<i>séquence 3 : les personnages dans le décor, la scène et c'est parti pour l'écriture !</i>
	<i>étirement : partage des textes, lecture de votre cadavre exquis sur la base du volontariat et bilan à chaud</i>

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre :

**Colette PY**

au 03 89 24 86 32

ou par mail [colette.py@haut-rhin.gouv.fr](mailto:colette.py@haut-rhin.gouv.fr)

### Comment s'inscrire ?

Tout simplement en retournant la fiche d'inscription ci-dessous accompagnée d'un chèque de 5 € (membre ACTIF et EXTÉRIEUR) ou de 8 € (membre OCCASIONNEL)

pour **le vendredi 8 mars 2024 délai de rigueur** à Colette PY.

### Participation de l'ASCEE pour le repas :

15 € pour les membres ACTIFS ou ayant droit

5 € pour les membres EXTÉRIEURS ou ayant droit

Aucune participation pour les membres OCCASIONNELS

### Pour mémoire :

**Membre ACTIF** = agent MTES, MAA, MI, DREAL, VNF + agent ex-DDE à la CeA et ex-DDT au SGCD et au SIDSIC

**Membre EXTÉRIEUR** = personne extérieure aux ministères et faisant partie d'une section : ski, yoga, tennis de table...

**Membre OCCASIONNEL** = personne extérieure participant à une action à la journée

# FICHE d'INSCRIPTION

Réponse pour le **vendredi 8 mars 2024** délai de rigueur à :

Colette PY

DDT 68 – Cité administrative Bât.K - 3 Rue Fleischhauer 68026 COLMAR cedex.

(Tel : 03 89 24 86 32 – adresse mail : [colette.py@haut-rhin.gouv.fr](mailto:colette.py@haut-rhin.gouv.fr))

NOM – PRENOM\* : \_\_\_\_\_

N°ASCEISTE\* : \_\_\_\_\_

Adresse mail\* : \_\_\_\_\_

Téléphone  
professionnel : \_\_\_\_\_

Téléphone portable\* : \_\_\_\_\_

\* obligatoire afin de permettre de vous contacter si besoin.

## Membre **ACTIF** et **EXTÉRIEUR**

- participe à la conférence UNIQUEMENT (matin) et joins 1 chèque de 5 € à l'ordre de l'ASCEE68,
- participe à l'atelier d'écriture UNIQUEMENT (après-midi) et joins 1 chèque de 5 € à l'ordre de l'ASCEE68,
- participe à la CONFÉRENCE + ATELIER d'ECRITURE et joins 1 chèque de 5 € à l'ordre de l'ASCEE68.
  
- prend part au repas de midi avec une participation de 15 € de l'ASCEE (ACTIF),
- prend part au repas de midi avec une participation de 5 € de l'ASCEE (EXTERIEUR),
- ne prend pas part au repas de midi .

## Membre **OCCASIONNEL**

- participe à la conférence UNIQUEMENT (matin) et joins 1 chèque de 8 € à l'ordre de l'ASCEE68,
- participe à l'atelier d'écriture UNIQUEMENT (après-midi) et joins 1 chèque de 8 € à l'ordre de l'ASCEE68,
- participe à la CONFÉRENCE + ATELIER d'ECRITURE et joins 1 chèque de 8 € à l'ordre de l'ASCEE68.
  
- prend part au repas de midi sans participation de l'ASCEE,
- ne prend pas part au repas de midi .



### **!!! IMPORTANT !!! - à noter :**

*Des photos seront prises lors de l'atelier. Elles seront diffusées sur le site de l'ASCEE. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos, merci de cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription.*

- Cochez cette case, si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos prises lors de l'atelier.**